



Suresnes, le 5 Juillet 2016

Objet : Information sur l'avancement du chantier de démolition des bâtiments du Fort de Vaujours

Madame, Monsieur,

La Commission de Suivi de Site (CSS) du projet s'est réunie le 23 juin dernier à la sous-préfecture du Raincy.

A cette occasion, nous avons présenté l'avancée des travaux menés sur le site depuis la dernière CSS du 10 février 2016, les résultats du bilan environnemental et le calendrier prévisionnel des travaux. Le protocole, élaboré pour le suivi radiologique des opérations de dépose des canalisations, a également été présenté.

### Les travaux en cours au fort de Vaujours

Depuis la dernière CSS du 10 février 2016, les activités de débroussaillage et de dépollution pyrotechnique se sont poursuivies en dehors du fort central, sur la zone A10. Quatre munitions ont été découvertes et détruites. Deux petits bâtiments situés hors du fort, non amiantés, ont également été démolis. En réponse à une question d'un membre de la CSS demandant si des bâtiments détruits et amiantés avaient été trouvés enterrés dans le sous-sol, Placoplatre a précisé que les bâtiments enterrés trouvés étaient déjà connus et intégrés dans le dossier de cessation d'activité du CEA.

Les travaux de cartographie des bâtiments de catégorie C (bâtiments de stockage ou de transit d'uranium) ou des murs en totalité –parfois jusqu'à 8 m de haut- situés en vue directe des bâtiments de catégorie B (chambres de tirs) se sont aussi poursuivis. Pour ces bâtiments de catégorie C, 380 nouvelles mailles de 1m<sup>2</sup> ont ainsi été examinées par les radioprotectionnistes et, seuls, 6 points singuliers supplémentaires ont été identifiés.

Au regard du protocole, l'évaluation environnementale présentée initialement par Placoplatre en 2015 reste bien adaptée et inchangée.



## Bilan environnemental



Placoplatre, par le biais des 2 balises environnementales situées sur les communes de Vaujours et de Villeparisis (installée en juin dernier) ainsi que celles situées aux 4 points cardinaux du site du fort de Vaujours, continue de faire des prélèvements et le suivi de l'**air** sur le plan radiologique. L'envoi des filtres pour analyse se fait tous les 15 jours et, à ce jour, aucune anomalie n'a été constatée. Les résultats sont adressés aux maires des deux villes concernées. Durant l'été, ces balises seront arrêtées, aucune activité n'interviendra avant septembre.

Concernant l'**eau**, les prélèvements effectués dans les nappes et le bassin ouvert d'Aiguisy indiquent des valeurs stables au cours du temps. Les valeurs différentes entre les deux nappes et le bassin d'Aiguisy s'expliquent par la chimie des eaux considérées : l'aquifère de Brie modérément minéralisé, la nappe de l'Eocène supérieur fortement minéralisée, la fosse d'Aiguisy, fortement minéralisée du fait du ruissellement des eaux météoriques. Les valeurs mesurées pour la qualité des eaux superficielles et souterraines sont compatibles avec les règles et modèles de l'OMS retenus pour la consommation d'eau potable.

Enfin, concernant les **sols**, Placoplatre a réalisé près d'une centaine de sondages sur l'ensemble du site entre avril et mai : plus de 170 échantillons ont été prélevés et ont fait l'objet d'une analyse radiologique avant de sortir du site. Après analyses, deux secteurs présentent des impacts notables dans le sol : la zone d'épandage/brûlage au nord et la zone de stockage des cuves à hydrocarbures enterrées, proche de l'entrée actuelle au sud du site. A noter qu'aucune trace de béryllium, de nitrocellulose et de perchlorate n'ont été relevées.

## Planning des travaux

Pour terminer, nous avons présenté le planning des travaux et l'organisation nouvelle du chantier, précisant qu'un maître d'œuvre, la société Artélia, avait été désigné, ce qui permet d'envisager un redéploiement des travaux de démolition et de désamiantage vers la mi-septembre.

## Le protocole de retrait des canalisations

Considérant que Placoplatre avait correctement répondu aux questions émises suite à sa visite inopinée du 17 décembre 2015, l'ASN a annoncé la clôture de cette inspection.

Elle a également présenté son avis du 3 juin 2016 sur le suivi radiologique des opérations de dépose des canalisations sur le secteur de Vaujours, puis Placoplatre a présenté son protocole sur cette étape des travaux. Après une étude radiologique et pyrotechnique approfondie,



comme cela a été fait pour les bâtiments et terres du site, les canalisations ont été classifiées en plusieurs catégories selon leur exutoire, avec une méthodologie adaptée pour les retirer.

**Catégorisation des canalisations :**

- ✓ **Catégorie C1** : canalisations dirigeant des eaux pluviales vers les fossés
- ✓ **Catégorie C2** : canalisations reliées à la station d'épuration située au sud de la route stratégique (hors périmètre)
- ✓ **Catégorie C3** : canalisations dirigeant des eaux pluviales vers les puits P1
- ✓ **Catégorie C4** : canalisations dirigeant des eaux pluviales vers les puits P2, P3, P4, P5 et P9
  - Catégorie C4a : canalisations reliant directement les chambres de tirs dans lesquelles ont eu lieu des expérimentations avec de l'uranium aux puits P2, P3, P4, P5 et P9
  - Catégorie C4b : canalisations collectant uniquement les eaux pluviales.

L'eau récupérée pour le lavage des canalisations sera analysée avant tout rejet dans le bassin de récupération appartenant à Placoplatre. Aucun rejet ne se fera dans le réseau de Courtry, ni dans l'ancienne station d'épuration du CEA.

L'ASN a ensuite présenté les modalités d'intervention de la tierce expertise, ainsi que son organisation choisie à la précédente CSS, la typologie des bâtiments, des terres et prélèvement d'eau qui feront l'objet de mesures et de contrôles de la part du tiers expert, sans dévoiler précisément les bâtiments choisis.

En espérant que ces informations permettront de répondre à quelques-unes de vos attentes, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Luc Marchand  
Directeur Industriel et des Carrières

